

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KARAMA ETHIQUE (Part I : FR0010777664)

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

Objectifs et politique d'investissement

De classification « Actions des pays de la zone Euro », l'objectif de gestion du FCP KARAMA ETHIQUE (ci-après « le Fonds »), est la recherche d'une performance, à moyen et long terme des actifs, en cherchant à surperformer l'indice Eurostoxx 50 DNR (code Bloomberg SX5T) sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, au travers d'un portefeuille constitué de façon discrétionnaire et géré activement.

Le Fonds est éligible au PEA.

L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à posteriori à l'indice DJ EUROSTOXX 50 (dividendes réinvestis).

Le Fonds opère une gestion active de « stock-picking ». L'exposition du Fonds aux actions des pays de la zone euro sera en permanence comprise entre 90% et 100%. Les actions pourront être de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 20% (capitalisation boursière inférieure à 500 millions d'euros pour les small cap et entre 500 millions et 3 milliards d'euros pour les mid cap).

Les actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- L'univers des titres dans lequel le Fonds est investi porte sur des actions de moyenne ou grande capitalisation boursière.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Sont exclues(1) les sociétés dont l'activité et les revenus sont liés :
 - aux industries ou services de l'armement ;
 - aux jeux de hasard et casinos
 - à la production ou au commerce d'alcool, de tabac ou de produits à base de porc ;
 - à l'industrie du divertissement (pornographie, musique, médias, cinéma) ;
 - à l'hôtellerie ou à la restauration ;
 - aux services financiers conventionnels (banque, assurance) ;
 - aux métaux précieux (or et argent) ;

ainsi qu'à tout autre secteur qui pourrait être identifié comme non conforme aux règles agréées par l'Autorité de Référence Ethique.

(1) une société dont la part des activités susmentionnées excéderait 5% de son chiffre d'affaires (sur la base de sa dernière situation consolidée publiée) ne serait pas jugée conforme et ne pourrait donc être retenue.

Ces critères sectoriels sont renforcés par le respect des ratios financiers exigés en particulier par la Shariah et détaillés ci-dessous. Les sociétés devront ainsi satisfaire, sur la base de leur dernière situation consolidée publiée, chacun des trois ratios financiers présentés ici de manière simplifiée : [dettes financières / total bilan] < 49%

[trésorerie / total bilan] < 1/3

[valeurs réalisables ou disponibles / total bilan] < 1/2

Pour sa trésorerie, le Fonds ne pourra pas recourir à des prises en pensions ou à des titres de créances négociables libellés en Euro. Elle ne pourra excéder 10% du Fonds et restera sur le compte espèce de ce dernier.

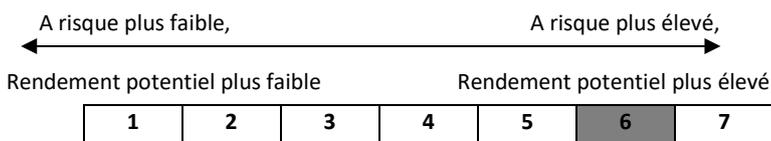
La part I est la part institutionnelle.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré à 12 heures, heure de Paris et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.). Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus à l'exception de la Quote-Part. Cette Quote-Part correspond à la partie des dividendes considérée comme « impure » au regard des règles agréées par l'Autorité de Référence Ethique.

La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés actions des pays de la zone euro explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non pris en compte par cet indicateur :

Risque de liquidité : le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	part I : 1% (dont part acquise au Fonds : néant)
Frais de sortie	néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	Part I : 1,06%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	néant

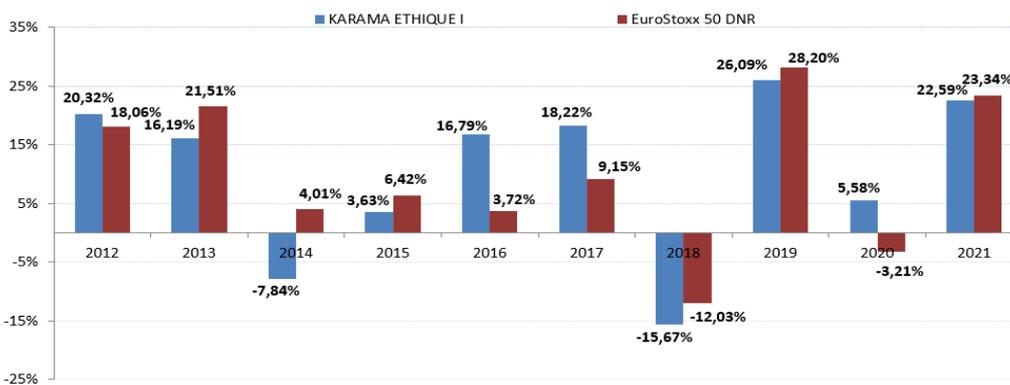
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible aussi sur le site internet : www.promepar.fr

Performances passées



Année de création de l'OPCVM : 2009
La part I est libellée en euro.
Les performances sont calculées dividendes et coupons nets réinvestis. Les performances de l'OPCVM indiquées dans le graphique précédent ont été calculées en Euros et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

La gestion de ce Fonds n'est pas indiciaire, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, la politique de rémunération ainsi que toutes les autres informations pratiques sont disponibles auprès de PROMEPAR AM par écrit à LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY – CS 50246 - 33 Place Ronde - 92981 Paris La Défense cedex, par téléphone (01.40.90.28.60) ou email (promepar.assetmanagement@bred.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM ou sur le site internet www.promepar.fr et les sites d'informations financières.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.promepar.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.promepar.fr et un exemplaire peut vous être remis gratuitement sur simple demande.

Prise en compte des critères extra-financiers : Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/10/2022